



Compte rendu du CHSCT D 27 du 25 Avril 2019

Les membres du CHSCTD27 se sont réunis le jeudi 25 Avril à la DSDEN d'Evreux.

1) 7 avis CHSCTD formulés votés à l'unanimité des membres de la commission.

Avis CHSCTD27 n°1 : Au vu de la dégradation des conditions de travail des directeurs d'école, le CHSCTD27 se prononce : pour l'augmentation des décharges de direction ; pour une aide administrative pour chaque directeur avec un emploi statutaire de la fonction publique ; pour la tenue de toutes les réunions sur le temps scolaire avec un remplacement par un titulaire remplaçant. De même, le CHSCTD27 se prononce contre le projet de la loi Blanquer de création d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique.

Avis CHSCT n°2 : Le CHSCTD27 demande que les enseignants n'aient pas de retenue sur salaire pour rendez-vous médical avec un spécialiste sur temps scolaire.

Avis CHSCTD27 n°3 : Compte tenu des conditions dans lesquelles la circulaire départementale mouvement a été élaborée, des angoisses et du stress engendrés par cette situation chez nos collègues concernés par le mouvement, le CHSCTD27 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de surseoir à la mise en application de ces nouvelles règles, de respecter les prérogatives des CAPD dans l'élaboration des règles du barème et de mettre en place un barème essentiellement basé sur l'Ancienneté Générale des Services.

Avis CHSCTD27 n°4 : La fusion programmée des CHSCT et des CT entraverait le contrôle des obligations des employeurs publics et des chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail par les représentants des personnels. Cela restreindra aussi les possibilités d'interventions des représentants des agents pour l'amélioration de leur condition de travail.

Le CHSCTD27 est fermement opposé à la fusion des CHSCT et des CT, c'est pourquoi il demande l'abandon du projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Avis CHSCTD27 n°5 : Le CHSCTD27 demande que les conclusions de la visite du CHSCTD27 au collège Paul Bert soient mises en œuvre et que les travaux demandés soient effectués dès maintenant.

2) Calendrier 2019-2020

Dates proposées :

Visites : 19/11 + 26/03 + 30/06 trop tard (toutes dates à décaler avant les CHSCT)

CHSCTD : 08/10 + 13/02 + 26/05

Groupes de travail : 01/10 + 04/02 + 12/05

→ Validation les nouvelles propositions au prochain CHSCT

La FSU propose de travailler sur des thématiques de travail globales afin de tirer des enseignements de situations et notamment sur les Risques Psychosociaux.

3) Bilan des actions entreprises sr différents établissements et écoles.

Le CHSCTD27 se réunit également pour aborder le cas d'établissements en particulier, sur lesquels nous gardons la confidentialité ainsi que sur les suites données aux visites d'établissements et aux préconisations envoyées. Les collègues concernés peuvent contacter un membre du CHSCT pour obtenir des informations complémentaires.

4) Charge de travail des directeurs d'écoles

Mr Khelifi informe que 2 axes de travail ont été engagés ces dernières années :

1^{er} axe : Augmentation des moyens sur les plus petites écoles même si pas encore suffisant (10 jours par an).

2^{ème} axe : Simplification de tâches : regroupées sur le portail métier. Travail à partir de documents numériques sur un certain nombre de tâches.

Identification de 6 points récurrents de surcharge de travail :

1) Participation importante aux différentes réunions et notamment pour problématiques d'enfants en situation de handicap

2) Les tâches de secrétariat

3) La gestion des flux : quand un directeur est en classe, il n'y a plus personne pour ouvrir la porte, gérer les consultations extérieures, etc.

4) Réunion des directeurs

→ A cela M Khelifi informe qu'un défraiement des directeurs a été mis en place pour enlever problèmes de distance mais admet que cela ne résout pas le problème de charge de travail. Il précise que la demande a été faite aux IEN d'être vigilent sur la quantité de réunions.

5) Sollicitations faites pour les enquêtes

→ A cela, M Khelifi explique qu'il n'a pas de maîtrise sur cet élément mais qu'il essaie d'en simplifier l'exécution.

6) Rapport avec les municipalités et charge de travail pour résoudre les problèmes

→ A cela, M Khelifi précise que les IEN interviennent également lors de problématiques avec les municipalités. Une réflexion est amorcée concernant la passation de la responsabilité avec les agents municipaux notamment à 11h30 et 16h30, pour que la seule responsabilité ne revienne pas au directeur. M Khelifi explique que ces conventions sont envisagées localement pour une meilleure efficacité (cf ville d'Evreux).

De façon plus globale, M Khelifi informe que des outils numériques sont développés pour accompagner les directeurs.

Il précise également que le directeur vie scolaire a été mis en place afin d'apporter une aide aux directeur.rices d'écoles qui en ont besoin et en font la demande.

La FSU est intervenue afin de préciser que malgré les actions détaillées ci-dessus, les directeur.rices, qui pour la plupart ne sont pas en difficulté face à leur mission, ressentent une surcharge de travail au quotidien.

La FSU a proposé à M Khelifi et M Le Mercier de remettre en place les EVS qui constituaient une aide précieuse au sein d'une école et dans la gestion administrative et des flux d'élèves et de personnes. M Le Mercier a répondu que cette solution n'était pas envisageable pour des raisons financières et de moyens humains.....

La FSU a demandé qu'un travail de réflexion soit élaboré sur ce thème en particulier afin d'apporter de vraies réponses qui soulageront les collègues directeur.rices d'écoles.

5) Des élèves aux comportements violents en hausse : quel constat, quelles solutions ?

Mr khelifi rappelle que les élèves d'Ulis sont inscrits dans leur classe d'âge dans les classes dites ordinaires, reconnaissant que cela augmente les effectifs de classe.

M Le Mercier reconnaît que les élèves présentant des problèmes comportementaux extrêmes sont en hausse, notamment chez des enfants qui ne sont pas suivis MDPH.

Les effectifs et classes trop lourdes sont un levier important, M Le Mercier dit agir sur ce point.

Il est rappelé qu'un protocole précis doit être appliqué : de la prise en compte à la prise en charge par équipe de circo. Faire appel au Pôle Ressources.

Un plan ASH sur 3 ans est mis en place (1/3 des demandes par an sont satisfaites) afin de recevoir une formation avec équipe ASH sur la gestion des troubles.

Le CD2A est saisi par les IEN quand le pôle ressource ne répond pas à une problématique trop difficile. Le CD2A est composé de conseillers techniques, assistante sociale, médecin scolaire, psychologue scolaire, et tout autre expert qui serait utile à la résolution du conflit.

6) Evaluations nationales, demande ministérielle.

M Le Mercier a souhaité intervenir sur les évaluations nationales et les conséquences de ne pas les faire remonter. Il a donc informé que les agents n'ayant pas fait passer ou remonter les évaluations nationales cette année, et qui ne les feraient pas passer l'an prochain, seront sanctionnés. Il n'a pas précisé la nature des sanctions, mais a confirmé qu'il en serait tenu compte dans les rdv de carrière.

Les organisations syndicales sont intervenues afin de rappeler qu'aucune circulaire n'a été envoyée rendant le caractère obligatoire à ces évaluations.

7) Enquête auprès des FSTG : enquête prête, va être envoyée pour que l'on fasse un retour.

M Khelifi propose une enquête reprenant 15 questions à destination des FSTG.

Ce document sera à remplir après la dernière évaluation de l'année afin de leur permettre de s'exprimer sur le suivi et la qualité de leur formation. Le questionnaire sera anonyme via un lien et connexion.

Les organisations syndicales doivent faire remonter leurs remarques dans la quinzaine de jours à venir.